

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 9 avril 2026, s'est réuni le jeudi 16 avril 2026, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur Michel GILLET, doyen d'âge.

Etaient présents :

ARRADON : Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE
ARZON : Olivier DENFER
BADEN : Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP : Julian EVENO - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES : Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ : Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN : Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR : Sandrine CADORET
LE BONO : François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE HEZO : Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC : Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP : Lionel ULVOA
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY - Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN : Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELLEN : Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMELE : Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE : Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS : Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF : Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE : Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC : Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Siegfried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION : Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN : Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES : David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI-BENABDALLAH - Roland LUC - Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Alain TOUREAU a donné pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-NOLFF : Karine ALBANHAC a donné pouvoir à Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU : Corinne JOUIN - DARRAS a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES : Maxime HUGUE a donné pouvoir à - Chrystel DELATTRE

Le Président,
Michel GILLET



-01-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

SECRETARIAT GENERAL

ELECTION DU PRESIDENT DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Monsieur Michel GILLET, Doyen d'âge, présente le rapport suivant :

La présente séance du Conseil communautaire est la séance d'installation du conseil communautaire consécutive au renouvellement général des conseils municipaux en date du 15 et 22 mars 2026.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, l'article L.2122-7 du même code relatif à l'élection du maire et des adjoints sont transposables à l'élection du Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Ainsi, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un appel à candidatures est proposé avant de procéder au vote. Il est rappelé qu'un élu communautaire peut être élu Président sans s'être porté candidat.

Il vous est proposé :

- de procéder à l'élection du Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 90
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 et 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 83
- f. Majorité absolue 42

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David ROBO	80	Quatre-vingt
Elise FERRY	1	Un
Anne GALLO-KERLEAU	1	Un
Siegried MENAHEZE	1	Un

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur David ROBO a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Monsieur le Doyen d'âge,
Michel GILLET



Les secrétaires de séance,
Morgane LE ROUX

Michèle MAINÉUY

